



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأمم المتحدة
للزراعة
والإغذية

F

CONFÉRENCE

Quarante-deuxième session

2021

Proposition de conditions relatives aux prix décernés par la FAO

Extrait du rapport de la cent soixante-sixième session du Conseil (26 avril - 1^{er} mai 2021)

Prix décernés par la FAO¹

42. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document intitulé *Prix décernés par la FAO* (CL 166/15) et:
- s'est félicité des consultations menées par le Président indépendant du Conseil avec les Membres, dans le cadre de ses réunions informelles avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux, en vue de définir des modalités rationnelles et durables pour l'attribution des prix;
 - a noté que la proposition de la Direction concernant un nouvel ensemble de prix que la FAO pourra décerner de façon systématique et sur le long terme tenait compte des observations des Membres, et que les prix proposés s'articulaient autour de thèmes qui intéressent l'Organisation et revêtent une importance stratégique, l'objectif étant de renforcer la pertinence des prix décernés et de tirer parti de la notoriété de la FAO;
 - a fait observer que les prix existants, qui sont actuellement financés dans leur intégralité par les contributions extrabudgétaires des Membres, seraient maintenus;
 - a accueilli avec satisfaction les critères et procédures proposés aux fins de la nomination et de la sélection des lauréats, tels que décrits à l'annexe 2 du document portant la cote CL 166/15, [qui est reproduite à l'annexe au présent document];
 - a accueilli favorablement la proposition visant à plafonner le financement biennal des prix de la FAO à 125 000 USD du budget ordinaire; et
 - a recommandé que la Conférence approuve, à sa quarante-deuxième session, la proposition de la Direction concernant la création d'un nouvel ensemble de prix décernés par la FAO.

¹ CL 166/15; CL 166/8 par.15; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

Critères et procédures proposés aux fins de la nomination et de la sélection des lauréats des prix de la FAO

1. Admissibilité: peuvent être nommés des Membres, des institutions, des individus, des organisations internationales ou régionales, des établissements universitaires, des instituts de recherche, des groupes de la société civile, des entités du secteur privé et des employés de la FAO, conformément à des critères précis, qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la réalisation des ambitions globales de l'Organisation, notamment du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les prix seront les suivants: i) le Prix du champion de la FAO, la plus haute distinction accordée par l'Organisation à des Membres ou à leurs représentants pour leur contribution à la réalisation globale du mandat de la FAO; ii) le Prix aux partenaires, qui récompensera une collaboration remarquable avec la FAO; iii) le Prix pour réalisation extraordinaire, qui sera remis pour des accomplissements dans divers secteurs et programmes liés aux travaux de l'Organisation; iv) le Prix pour l'innovation, qui récompensera des innovations révolutionnaires dans les domaines qui relèvent du mandat de la FAO; v) le Prix aux employés, qui récompensera les équipes de l'Organisation qui ont fait preuve d'une efficacité remarquable et ont obtenu des résultats exceptionnels dans le cadre de leur travail.
2. Nature des prix: les prix prendront la forme d'un parchemin décrivant les réalisations du lauréat et d'une somme d'argent. Aucune somme d'argent ne sera versée aux employés de la FAO, dans quelque catégorie que ce soit.
3. Sélection des lauréats: un comité interdépartemental *ad hoc* sera chargé de l'examen des candidatures. Présidé par un membre de l'Équipe de direction centrale, il présélectionnera des candidats. Les lauréats seront choisis par un comité de sélection présidé par le Directeur général et composé du Président indépendant du Conseil, du Président du Comité financier et du Président du Comité du Programme.
4. Remise des prix: les prix seront remis lors d'une cérémonie tenue à l'occasion de la Conférence, des sessions du Conseil, de manifestations liées à la Journée mondiale de l'alimentation ou d'autres événements dotés d'une forte visibilité.